

MOTION

Auteur PDCC, par Vincent Roten
Objet Pour une gestion durable du sol agricole en Valais
Date 13.09.2019
Numéro 3.0498

Le sol remplit de multiples fonctions pour l'économie, l'environnement et la société. Il constitue la base de la production alimentaire et de la biodiversité, sert de support aux bâtiments et infrastructures, joue un rôle déterminant dans les processus de filtration de l'eau et de stockage du carbone et dans la protection du climat, etc. Comme le sol est une des ressources non renouvelables les plus rares de Suisse, son utilisation constitue un enjeu stratégique majeur pour notre pays.

Le sol agricole en particulier est fortement sollicité en Suisse et son utilisation ne peut pas être qualifié de durable au vu de la consommation massive de terres agricoles durant les dernières décennies. L'Office fédéral de l'agriculture présente un constat alarmant dans son rapport «Protection des terres agricoles, Bilans et défis» (2012) : si la perte de terres agricoles se poursuit au rythme actuel, il n'y aura plus du tout de surfaces agricoles en Valais dans 188 ans!

La situation est encore plus critique si l'on considère la plaine du Rhône : de 1980 à 2009, la plaine du Rhône a perdu environ 20% de ses surfaces agricoles (plus de 2000 ha). Et cette tendance s'accroîtra encore à l'avenir avec les différents projets déjà prévus. A ce rythme, il n'y aura simplement plus de surfaces agricoles en plaine à la fin de ce siècle.

Plus récemment, les chercheurs du programme national de recherche 68 «Utilisation durable de la ressource sol» (2012-2018) insistent sur l'urgence de la préservation du sol et une meilleure prise en compte des différentes fonctions du sol dans les prises de décision se rapportant à son utilisation.

Le peuple suisse a montré son attachement à une production agricole de proximité et de qualité en acceptant à presque 80% le nouvel article constitutionnel sur la sécurité alimentaire le 24 septembre 2017. L'importance de sols fertiles en tant que ressource essentielle pour la production agricole indigène croîtra ces prochaines décennies. Le maintien de terres agricoles et l'amélioration de leur protection sont des impératifs et des défis en termes de développement durable. Ce potentiel de production non renouvelable devra être transmis aux générations futures, dans sa dimension quantitative et qualitative.

Conclusion

Il est demandé au Conseil d'Etat:

1. de dresser un état des lieux des sols agricoles en Valais, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif
2. de développer une stratégie de préservation quantitative et qualitative des sols agricoles en Valais